

Le cheminement de Monique ou la formation des enseignants à la Faculté d'éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface

La formation des enseignants à la Faculté d'éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) se présente sous deux formes. Il y a d'abord le baccalauréat dit intégré de quatre ans, auquel sont directement admissibles les finissants des écoles secondaires, et un programme postbaccalauréat d'une durée de deux ans. Les deux programmes s'offrent chacun en deux modèles légèrement différents selon qu'ils s'adressent aux étudiants qui se destinent à l'élémentaire ou au secondaire. En outre, chacun des quatre modèles tente également de répondre aussi bien aux besoins de ceux qui vont enseigner dans les classes de français langue maternelle qu'à ceux qui vont se diriger vers l'immersion française pour les anglophones.

Afin d'éviter de présenter une litanie descriptive de ces quatre modèles et, en même temps, de donner un cachet plus humain à la présentation, les prochaines pages seront consacrées à parcourir le cheminement d'une finissante du printemps 1991 au programme intégré de quatre ans, voie élémentaire. Accompagner Monique à travers son programme permettra de traiter des diverses étapes d'admission, des composantes universitaires (disciplinaires) et professionnelles et des activités de formation pratique contenues dans le programme. Ce cheminement de Monique permettra d'aborder également quelques-uns des divers contextes dans lesquels se situe le programme: les réalités du français langue première *versus* l'immersion, la relation entre le Collège universitaire de Saint-Boniface et la *University of Manitoba* et la question de la pénurie d'enseignants.

Description du programme de formation

Ayant terminé ses études secondaires en juin 1987 dans une école rurale du Manitoba, Monique s'inscrit d'abord en sciences à la *University of Manitoba*, dans le but de poursuivre ensuite des études de médecine. Mais sa première année se

solde par un échec partiel. Monique abandonne les sciences et s'inscrit alors à la Faculté d'éducation du CUSB au printemps 1988. Elle est aussitôt admise au B.Ed. intégré de quatre ans. Les trois cours qu'elle avait réussis à la *University of Manitoba* sont transférés dans son nouveau programme d'études. Ce transfert est une simple formalité puisque les deux institutions ont des programmes structurés de façon identique, comportant les mêmes exigences de base. Cependant, le programme du CUSB comporte des exigences supplémentaires, surtout, mais pas uniquement, d'ordre linguistique, qui s'ajoutent aux exigences de la *University of Manitoba*.

Admissible en éducation sur la base du test écrit¹, il fallait maintenant qu'elle subisse l'épreuve du test oral avec succès, mais avec un résultat de 52², Monique doit suivre les cours *Grammaire et style* (44.093) et *Grammaire et méthodologie* (44.101) et les réussir avec un «B». Par rapport à l'ensemble des étudiants, Monique ne fait pas exception. En effet, environ 50 % des étudiants sont obligés de suivre le cours de rattrapage (44.093) et le cours 44.101. Les autres, qui obtiennent un résultat entre 55 et 80 sur 120, doivent suivre le cours 44.101 et le réussir avec un «B». Quelques rares exceptions obtiennent un résultat supérieur à 80 sur 120; ces étudiants sont donc exemptés de ces deux cours de français.

À l'été 1988, elle s'inscrit à deux cours de la Faculté des arts pour compléter sa première année universitaire: *Introduction à la psychologie* (17.120) et le cours de rattrapage obligatoire *Grammaire et style* (44.093).

À l'automne suivant, Monique entreprend sa deuxième année du B.Ed. Elle s'inscrit à deux demi-cours au choix et à quatre demi-cours obligatoires: *Problèmes actuels en éducation* (116.101), *Stages et séminaires I* (81.101), qui comprend, comme le suggère le titre, des séminaires dirigés par un professeur de la faculté et des stages dans une école d'une durée équivalente à deux semaines, soit dix pleines journées. L'objectif de *Stages et séminaires I* est de permettre aux étudiants de voir si une carrière dans l'enseignement leur convient, de les aider à choisir les disciplines à enseigner (c'est important pour le choix des cours à suivre en arts ou en sciences) et de se familiariser avec leur future profession. Étant donné son résultat moyen à l'épreuve orale ci-haut mentionnée³, Monique doit obligatoirement suivre deux demi-cours de perfectionnement de l'expression orale

(63.208 et 63.219) et de les réussir avec une note minimale de «B». S'ajoutent à ces cours en éducation les cours *Grammaire et méthodologie* (44.101), *Les systèmes de nombres, la géométrie et les applications* (13.228), cours obligatoire conçu pour les futurs enseignants de mathématiques à l'élémentaire, et *Histoire du Manitoba* (11.372). Avec ce dernier cours, Monique remplit une des exigences du programme en éducation, c'est-à-dire de suivre au moins un cours en études canadiennes⁴.

L'année suivante, la composante professionnelle de son programme prend une importance accrue; elle aura à choisir six demi-cours en éducation et deux cours en arts ou en sciences. Avec le conseiller en orientation, Monique s'assure de ne pas faire d'erreur dans ses choix. Cependant, elle constate qu'elle pourrait prendre presque n'importe quel cours en arts ou en sciences pour satisfaire aux exigences du B. Ed., parce qu'elle a déjà une séquence «majeure» en sciences générales (trois cours), une séquence «mineure» en français (deux cours), un cours d'histoire dans la catégorie des humanités et sciences humaines, des cours en sciences naturelles et un cours de mathématiques. Toutes les exigences sont remplies. Monique est un cas exceptionnel, puisque c'est assez inhabituel qu'un étudiant du programme de formation à l'enseignement élémentaire complète aussi rapidement un programme en sciences naturelles, dépassant même les minima exigés. Très souvent, il y a une certaine réticence à suivre ces cours; on cherche à en suivre le moins possible et on choisit, de préférence, ceux qu'on considère être les plus faciles.

Monique peut donc suivre n'importe quels autres cours en arts ou en sciences, en évitant cependant les cours d'introduction puisqu'elle en a déjà complété le maximum, soit six. Un peu en fonction de l'horaire et afin de lui permettre de se libérer pour son monitorat dans les écoles, elle choisit *Littérature canadienne-française* (44.228), *Le Canada moderne: de 1921 à nos jours* (11.297) et *Jésus de Nazareth* (20.376). Quant aux cours professionnels, elle doit s'inscrire à *Organisation scolaire* (116.301), cours obligatoire consacré à l'étude du système scolaire aux niveaux provincial et local, qui traite aussi du rôle de l'enseignant et de ses interactions avec tous les autres intervenants dans le système, à *Lecture à l'élémentaire* (63.310), *Psychologie de l'apprentissage* (43.202) et *Stages et séminaires II* (63.201), qui est, en quelque sorte, la suite de *Stages et séminaires I*

mais qui exige cette fois-ci de l'étudiant des expériences réelles d'enseignement, sous la direction et la surveillance d'un coopérant. Pour Monique, c'est une première occasion de prouver à elle-même d'abord, mais aussi à sa coopérante et à son conseiller de la faculté, qu'elle possède des aptitudes pour l'enseignement.

Il lui reste à choisir deux autres demi-cours en éducation, et, parmi la liste des cours disponibles⁵, elle s'inscrit à ceux traitant des applications pédagogiques de l'ordinateur et de l'utilisation de celui-ci dans l'enseignement (43.306).

Quelques années auparavant, Monique aurait aussi eu la possibilité de suivre les cours *Mesure et évaluation*, *Éducation audiovisuelle* ou *Histoire de l'éducation* mais, à son arrivée en troisième année, ces cours avaient été supprimés pour faire place à des sections additionnelles dans les cours obligatoires, bondés d'étudiants.

En effet, Monique est arrivée avec la vague massive d'étudiants qui se sont inscrits au baccalauréat en éducation du CUSB ces dernières années. Les effectifs se sont accrus de façon significative mais les nombres étaient encore insuffisants, du moins jusqu'à l'année dernière. Malheureusement, cette augmentation des effectifs n'a pas du tout été accompagnée d'une augmentation au niveau des ressources financières, ce qui aurait permis au CUSB d'ajouter du personnel supplémentaire.

Monique s'aperçoit donc de curieux phénomènes qui se produisent dans ses classes. Dans certains cas, le nombre des ses collègues augmente presque à vue d'oeil; ainsi, à titre d'exemple, elle fait partie d'un groupe de 62 étudiants en *Organisation scolaire*, et le professeur offre une autre section du même cours, en soirée, à 43 étudiants. Quelques années auparavant, il n'y aurait eu qu'une seule section de ce cours en alternance: une année le jour, l'année suivante en soirée, et le nombre d'étudiants n'aurait vraisemblablement jamais dépassé la quarantaine. En année de certification, tous les cours de didactique à l'élémentaire qui ne comportaient antérieurement qu'une section pour chaque discipline ont été scindés en deux. Comment pouvait-on justifier par exemple de continuer à offrir, à un groupe dépassant largement la cinquantaine, la didactique des sciences naturelles qui repose essentiellement sur une approche expérimentale?

Durant l'été 1990, les services d'une spécialiste du Québec ayant été retenus pour enseigner la *Didactique de la catéchèse* (43.399), Monique s'y inscrit parce que ce cours l'intéresse et que le professeur jouit d'une excellente réputation. Mais elle prend aussi ce cours pour alléger sa quatrième année, la lourde année de certification, de manière à n'avoir que vingt-sept crédits à compléter. En septembre suivant, Monique entreprend sa dernière année en éducation, qui ne comprend que des cours professionnels: les douze crédits de didactique (81.402 et 63.402), qui regroupent les arts langagiers (français et anglais), les sciences humaines, les mathématiques, les sciences naturelles, la musique, les arts plastiques et l'éducation physique. Ces cours de didactique offrent aux étudiants l'occasion de prendre connaissance des programmes d'étude de chacune des matières à tous les niveaux, de se familiariser avec les fondements théoriques, les méthodes et les particularités propres à chacune des disciplines et de voir les applications de celles-ci tant dans le contexte de l'enseignement en français langue première qu'en immersion française.

De plus, Monique doit s'inscrire aux cours *Méthodologie générale* (63.405) et *Micro-enseignement* (63.301), le premier étant une particularité du programme offert au CUSB, qui n'existe pas à la *University of Manitoba*. Ces deux cours sont étroitement liés, et ce sont les mêmes professeurs qui en ont la charge. Dans le cours *Micro-enseignement*, Monique fait partie d'un groupe de huit étudiants qui se rencontrent à chaque semaine pour présenter ou évaluer, en alternance, des leçons de dix minutes en simulation avec ses collègues. Ces leçons étant filmées, Monique a donc la possibilité de se voir et de se revoir, de s'auto-évaluer et d'entendre les propos de ses collègues et de son professeur sur les points forts et les points faibles de chacune de ses leçons.

Pour terminer, il ne faut pas oublier les «grands» stages, la «pièce de résistance» en quelque sorte, de l'année de certification. Monique et ses collègues doivent passer les cinq dernières semaines du trimestre d'automne et les six dernières semaines du trimestre d'hiver dans une école. Jumelés à un enseignant coopérant, ils pratiquent le métier d'enseignant en situation réelle. Les grands stages sont donc une situation privilégiée d'apprentissage bien sûr, parce qu'en dépit des croyances que l'on pourrait entretenir relativement à

l'importance d'un fondement théorique solide sur lequel doit reposer la formation des enseignants, la maxime dit bien que c'est «en forgeant que l'on devient forgeron». Les grands stages sont donc à la fois la situation d'apprentissage par excellence et le test ultime.

Ainsi, de 1988 à 1991, Monique franchit toutes les étapes la conduisant au grade de bachelière en éducation; ses efforts sont couronnés lorsqu'elle reçoit son parchemin lors de la Collation des grades de juin 1991. Elle fait donc maintenant partie du corps enseignant du Manitoba. Après quelques années, Monique reviendra probablement poursuivre ses études au niveau du deuxième cycle, comme plusieurs de ses collègues. Ce programme mériterait aussi une présentation mais il déborde du cadre du présent article.

Avec le cheminement de Monique se termine la présentation du programme de formation des enseignants à la Faculté d'éducation du CUSB. Abordons maintenant, brièvement, quelques aspects particuliers qui n'ont été qu'effleurés jusqu'ici ou qui n'ont pas encore été soulignés.

Un seul programme à deux voies

La Faculté d'éducation du CUSB doit tenir compte des deux réalités auxquelles nos étudiants se destinent: les écoles franco-manitobaines (clientèle de langue maternelle française) et les écoles d'immersion française (clientèle anglophone désireuse de devenir bilingue), et ce, à l'intérieur d'un même programme. Il serait sans doute souhaitable, à certains égards, d'offrir deux programmes distincts qui prépareraient les candidats spécifiquement à l'une ou à l'autre de ces deux voies; certains facteurs importants, jugés prépondérants, ont milité contre cette option. D'abord, il y a une demande démesurément grande d'enseignants pour le secteur d'immersion, ce qui entraîne un déséquilibre dans les inscriptions entre les deux programmes. Aussi, à cause de cette demande importante en immersion, on pourrait penser que l'existence des deux voies de formation aurait tendance à attirer les meilleurs éléments uniquement vers l'immersion. Ensuite, l'option de la voie unique a été retenue car elle permet la préparation des étudiants aux deux programmes. Ainsi ils auront une plus grande marge de manoeuvre sur le marché du travail. Enfin, certains croient que les différences entre le programme d'immersion et le programme de français

langue maternelle ne sont pas si considérables; cela aussi a pu peser dans la balance lorsque la Faculté d'éducation a arrêté son choix et décidé de s'en tenir à une seule voie de formation.

L'affiliation à la *University of Manitoba* et la qualité du français

Il existe un important problème à la Faculté d'éducation du CUSB résultant de la politique d'admission qui consiste à n'admettre que des étudiants dont la qualité du français oral et écrit est déjà passablement bonne et surtout à ne diplômer que des étudiants dont la qualité du français oral et écrit est vraiment très bonne. En effet, certains étudiants sont refusés à l'admission et certains parmi ceux qui sont admis mais qui éprouvent des difficultés en cours de route à cet égard – ceux qui échouent à l'une ou l'autre épreuve en français oral ou écrit et qui acceptent mal les conditions de perfectionnement qui leur sont imposées pour leur permettre de continuer – décrochent. Ils s'en vont à la *University of Manitoba*, par exemple, où le statut d'affiliation du CUSB leur permet un accès direct, et ils y obtiennent facilement le diplôme *Bachelor of Education*. Étant donné le besoin urgent d'enseignants en immersion, ces étudiants n'ont aucune difficulté à se trouver des postes d'enseignants, du moins jusqu'à l'an dernier. Pour compliquer davantage la situation, certains sont même d'avis que quelques administrateurs peu scrupuleux, responsables de l'embauche d'enseignants en immersion, n'hésiteraient pas à embaucher des candidats moins compétents parce que ces administrateurs ne souhaitent pas nécessairement que l'immersion soit une trop belle réussite; certains seraient même heureux de voir l'immersion perdre de sa popularité dans leurs systèmes.

Le choix d'une carrière

Intimement liée à la formation des enseignants, il existe une autre préoccupation importante à la Faculté d'éducation du CUSB, qui porte sur le nombre de jeunes Franco-Manitobains qui se dirigent en pédagogie. Le Tableau I illustre le nombre de diplômés du premier cycle au CUSB pour les deux dernières décennies. Il est intéressant d'y constater les différences dans les inscriptions d'une décennie à l'autre.

TABLEAU I

Nombre de diplômés des divers programmes de premier cycle offerts au CUSB, de 1972 à 1981 et de 1982 à 1991

PROGRAMME	1972 à 1981	1982 à 1991	TOTAL
B.Sc.	24 (74-81)	56	80
B.A.	403	307	710
Cert. en Éduc.	177 (73-81)	90 (82-87)	267
B.Ed.	107 (75-81)	615	722
TOTAL	711	1068	1779

Source: Bureau du registraire, CUSB

Dans un premier temps, on peut remarquer que le nombre de diplômés en sciences a plus que doublé, passant de 24 à 56 d'une décennie à l'autre. Pendant la même période, le nombre de diplômés en arts a baissé de 25 %, passant de 403 à 307. De plus, au cours de la dernière décennie, 615 étudiants ont obtenu un baccalauréat en éducation. Ainsi, depuis la création de l'Institut pédagogique au CUSB en 1972, près de 1 000 étudiants (989 pour être précis) ont obtenu soit un baccalauréat en éducation ou soit un certificat en éducation – décerné aux étudiants qui complétaient un programme postbaccalauréat d'un an –; ce programme a été abandonné en 1987.

Évidemment, ce tableau ne révèle pas tout puisque plus de la moitié des diplômés en arts ou en sciences s'inscrivent par la suite en éducation. Ainsi, la très grande majorité (plus de 75 %) des jeunes Franco-Manitobains, qui ont obtenu un ou deux diplômes universitaires en français au CUSB, deviennent enseignants. Voilà une proportion fort élevée. Plusieurs personnes sont d'avis qu'il n'est ni normal ni sain pour la communauté francophone du Manitoba qu'une si forte proportion de la jeunesse scolarisée au niveau universitaire se retrouve dans l'enseignement. Ce phénomène apparaît d'autant plus inquiétant que l'on sait pertinemment qu'une très forte proportion de ces finissants en éducation enseignent dans les écoles d'immersion française, donc aux anglophones. Plusieurs considèrent cette situation alarmante, certains avançant même l'hypothèse que le système serait en train de former une espèce de caste scolarisée engagée à l'exclusive tâche d'enseigner aux anglophones et de les rendre bilingues. Selon les adeptes de cette théorie, les jeunes enseignants francophones travaillant

dans les écoles d'immersion seraient les artisans inconscients d'une transformation de la classe dominante anglophone, transformation qui rendrait celle-ci encore mieux en mesure de dominer la minorité francophone. Que l'on partage cet avis sinistre ou non, il n'en demeure pas moins que l'ampleur du phénomène, c'est-à-dire le fait qu'une très faible proportion de jeunes diplômés universitaires francophones optent pour d'autres champs d'activité professionnelle, est telle que la question mériterait sans doute une étude approfondie.

Conclusion

Le programme de formation des enseignants du CUSB tente principalement de répondre, tant qualitativement que quantitativement, et ce, depuis la création de l'Institut pédagogique il y a vingt ans, aux attentes et aux besoins des écoles d'immersion et des écoles françaises au Manitoba. Avec la montée en flèche du nombre des écoles d'immersion au cours de la dernière décennie, les pressions exercées sur la Faculté d'éducation ont été très fortes pour produire de plus en plus de diplômés.

Dans le contexte d'une situation minoritaire, l'aspect qualitatif d'un programme de formation des enseignants gravite obligatoirement autour de la qualité de la langue. C'est donc dans ce contexte qu'évolue la Faculté d'éducation. En effet, la Faculté doit se soucier de la qualité du français oral et écrit de ses diplômés. Évidemment, dans le milieu anglicisant qu'est celui du Manitoba français, cette tâche n'est pas une entreprise facile; elle demeure une préoccupation constante. À cet égard, l'affiliation du CUSB à la *University of Manitoba* n'a pas non plus aidé, comme on l'a vu précédemment.

Cependant, il semble que s'annoncent à l'horizon des changements qui apporteront un certain répit aux pressions évoquées plus haut. En effet, les inscriptions dans les écoles d'immersion n'augmentent plus à un rythme aussi effréné qu'il y a quelques années, diminuant ainsi les pressions sur le plan quantitatif (nombre de diplômés). Ce nouveau phénomène conduira probablement à une situation plus stable qui va permettre au CUSB d'exiger de ses diplômés, et ce, sans représailles, une langue française de meilleure qualité. Parallèlement à ces changements récents, le CUSB vient de se doter d'un service de perfectionnement linguistique intégré qui

saura sans doute apporter un appui précieux aux efforts déployés par la Faculté d'éducation au niveau de la qualité de la langue de ses étudiants. En outre, une situation plus stable dans le nombre des inscriptions permettra de veiller encore mieux à la qualité des programmes offerts à la Faculté d'éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface.

NOTES

1. Le test écrit comprend 100 questions à choix multiples portant sur les accords, la conjugaison, les homophones, le pluriel des mots composés, etc. Les vingt autres points viennent d'une rédaction d'une pleine page, qui est corrigée comme une dictée. Si le résultat de Monique avait été inférieur à 45, on lui aurait refusé l'admission à la Faculté d'éducation. Afin d'améliorer son français, on lui aurait alors demandé de s'inscrire à la Faculté des arts et sciences, tout en lui expliquant qu'elle serait accueillie à la Faculté d'éducation, une fois son B.A. ou son B. Sc. complété et son français amélioré.
2. Pour être exempté du cours 44.093, un étudiant doit obtenir au moins 55 sur 120; pour être exempté du cours 44.101, au moins 80 sur 120.
3. Un étudiant peut se voir refuser l'admission à la Faculté d'éducation si son français oral est jugé trop faible. En général, les étudiants doivent suivre les deux demi-cours d'expression orale (63.208 et 63.219). Comme pour le cours de français 44.101, une infime minorité en est exemptée.
4. Les étudiants inscrits à la Faculté d'éducation doivent obligatoirement suivre un cours en études canadiennes: géographie, histoire, littérature canadienne-anglaise ou canadienne-française, etc.
5. Monique aurait pu choisir parmi les cours suivants: *Méthodologie de l'enseignement en immersion* (63.319), *Psychologie du développement* (43.201), *Psychologie de l'apprentissage* (43.202), *Orientation dans les classes* (43.303), *Psychologie de l'enfant* (43.204), *Processus de l'écrit: théorie et pratique* (63.317), *Littérature pour enfants* (63.212) ou *Bibliothèque scolaire* (63.313).

Roger Legal

Faculté d'éducation

Collège universitaire de Saint-Boniface